

#8marsgrevefeministe #EtatSexiste

L'égalité salariale en 5 points

Les femmes sont enfermées
dans une boîte de verre
des inégalités qu'en est-il ?



- 1. Le plancher collant:** 34 % des femmes travaillent à temps partiel (et seulement 12 % des hommes) et plus de la moitié d'entre elles ne l'ont pas choisi! Les femmes passent bien souvent toute leur vie au niveau du smic ou juste au-dessus, elles ont moins de déroulements de carrière.
- 2. Les parois de verre:** les femmes sont concentrées dans peu de professions (soin, éducation, aide à la personne, nettoyage et administratif) or ces emplois féminisés sont dévalorisés.
- 3. Le plafond de verre:** même si la part des femmes cadres augmente (elles représentent 67 % des catégories A mais seulement 43 % des A+) ; elles n'occupent pas les postes les mieux rémunérés (les femmes sont 47 % parmi les 10 % de salariés les mieux rémunérés et seulement 36 % des 1 % les mieux rémunérés).
- 4. Le « plafond de mère »** joue également : les femmes sont discriminées parce qu'elles sont mères, filles ou belles-filles (et soupçonnées d'être des indisponibles)!
- 5. Les primes:** les femmes touchent moins de primes. Dans la Fonction publique, les femmes touchent un tiers de primes en moins que les hommes. De nombreux métiers féminisés n'ont pas de primes ou des primes très faibles. Par ailleurs, l'individualisation de la rémunération et la persistance des stéréotypes, de la culture du présentisme favorisent les hommes sur les montants des primes attribuées.

Alors que l'État n'agit pas pour faire de l'égalité une réalité il s'entête à vouloir transposer l'index égalité du privé, machine à rendre opaques les inégalités qui a montré son inefficacité!

Pour la CGT, l'urgence n'est pas à l'index mais est à l'augmentation générale des salaires et des pensions.

TOUT·ES EN GRÈVE POUR L'ÉGALITÉ SALARIALE!



#8marsgrevefeministe #EtatSexiste

Retraites: une réforme sexiste en 5 points



- 1. Une pension minimum conditionnée à une carrière complète.**
Or, les femmes voient constamment leurs carrières se fragmenter (charge de la famille, temps partiel imposé, contrats courts, etc.)
- 2. Les congés parentaux pris très partiellement en compte:** seulement 4 trimestres seront comptabilisés pour la retraite. Or, nous savons que ce sont quasi exclusivement les femmes qui prennent ces congés.
- 3. Un renforcement prévisible de la précarité en fin de carrière:**
Parmi les personnes au chômage ou en invalidité avant la retraite, 60 % sont des femmes. Allonger la date de départ à la retraite c'est allonger cette précarité pour des milliers de femmes!
- 4. La pénibilité des métiers féminisés n'est toujours pas reconnue:**
l'espérance de vie d'une infirmière est de sept ans inférieure à la moyenne des femmes; 20 % des infirmières et 30 % des aides soignantes partent à la retraite en incapacité.
- 5. La décote est maintenue et toujours à 67 ans:** Près de 20 % de femmes contre 10 % d'hommes sont déjà contraintes de partir à 67ans pour ne pas subir une décote qui rendrait misérables leurs pensions

Durant toute la carrière, les femmes subissent les salaires plus faibles, les contrats plus précaires; l'absence de prime ou d'évolution de salaire. Cette réforme amplifiera ces inégalités. De plus, 60 % des économies se feraient sur le dos des femmes!

**TOUT·ES EN GRÈVE POUR LE RETRAIT
DE LA RÉFORME DES RETRAITES ET LA
RETRAITE À 60 ANS À TAUX PLEIN !**



#8marsgrevefeministe #EtatSexiste

L'égalité: nos revendications en 5 points



1.

L'égalité salariale: L'augmentation du point d'indice de 10 % dès maintenant, et son indexation sur l'inflation. L'intégration des primes dans le salaire. La revalorisation des professions à prédominance féminine. Un plan de titularisation pour mettre fin à la précarité qui touche majoritairement les femmes qui sont 68 % des contractuel·les. La fin des temps partiels subis.
#MonTravailLevautBien

2.

La retraite à 60 ans à taux plein: Avec un taux de remplacement à 75 % revenu d'activité pour une carrière complète, un minimum équivalent au SMIC revendiqué par la CGT à 2000 €, la reconnaissance de 3 années d'étude, une pension de réversion à hauteur de 75 % de la (ou des) pensions du ou de la conjoint·e, ou pacsé·e décédé·e, sans condition d'âge ou de ressources, la suppression du système surcote/décote, réinstaurer la péréquation supprimée en 2003 par la « Réforme Fillon », la prise en compte de la pénibilité, notamment dans les métiers du soin et du lien où les femmes sont majoritaires et la majoration de durée d'assurance de 2 ans par enfant (comme dans le privé).

3.

La prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail et dans la vie: Des mesures contraignantes pour obliger l'employeur à prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles, un droit effectif à la protection fonctionnelle et une information aux agent·es, la désignation d'un·e référent·e parmi les représentant·es du personnel, formé·e, « violences discrimination » dans les formations spécialisées hygiène sécurité et conditions de travail, la reconnaissance de l'événement subi à l'imputabilité du service (déclaration accident travail) et l'ouverture d'une enquête administrative, la formation des services juridiques, RH et des chargé·es d'enquête administrative sur les questions de violences, discriminations, harcèlement et octroi de la protection fonctionnelle

4.

Les services publics: Des moyens pour construire une société de justice sociale, féministe et protectrice de l'environnement. Avoir un service public de l'aide à l'autonomie et de prise en charge de la petite enfance, c'est émanciper les femmes d'une partie des tâches domestiques auxquelles elles sont assignées.

5.

Les 32 heures et des droits à la parentalité: Réduire le temps de travail et créer des droits pour soutenir la parentalité, c'est permettre aux femmes, comme aux hommes, d'avoir du temps pour s'occuper de leurs enfants et de leurs aîné·es, et mieux partager les tâches domestiques.

Faire de l'égalité une réalité au travail et dans la vie, c'est gagner l'égalité des pensions! Sans compter que l'égalité salariale augmenterait les cotisations pour financer nos retraites!

**TOUT·ES EN GRÈVE POUR L'ÉGALITÉ
ET UNE SOCIÉTÉ FÉMINISTE**



UFSE-CGT >> 263, RUE DE PARIS /// CASE 542 /// 93514 MONTREUIL CEDEX
• 01 55 82 77 56 • ufse@cgt.fr • www.ufsecgt.fr

#8marsgrevefeministe #EtatSexiste

Les services publics en 5 points



L'austérité des services publics dégrade la situation des femmes.

Pour une société féministe, la CGT revendique une Fonction publique d'Etat au service de l'égalité :

1.

Les finances et les budgets: mettre les lunettes du genre

Nous voulons des données et statistiques publiques, un contrôle budgétaire et une évaluation des politiques publiques qui intègrent l'égalité. Nos administrations (INSEE, CCRF, DGFIP, Cour des comptes...) ont un rôle majeur à jouer, à condition d'en avoir les moyens.

2.

La transition écologique: nous voulons des politiques publiques qui intègrent l'égalité

Impact genré du climat et des catastrophes naturelles, précarité énergétique, place des femmes dans les métiers de l'écologie, sentiment d'insécurité lié à l'aménagement de l'espace public, problèmes de mobilité et harcèlement dans les transports collectifs, effets des perturbateurs endocriniens...

3.

L'éducation: pédagogie féministe et orientation non sexiste

Mettre en place des pédagogies féministes dans les classes, c'est chercher des moyens pour que les élèves soient éduqué-es à porter un regard critique sur les inégalités de genre. Il s'agit d'agir sur tous les facteurs de sexisme dans la classe. Dès le lycée, les choix des filières scientifiques et techniques restent très clivés et les filles n'y représentent déjà plus que 31 %. Elles ne sont plus présentes qu'à 28,1 % dans les prépas scientifiques et dans les écoles d'ingénieurs.

4.

Des moyens pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Nous voulons une véritable politique ambitieuse et comme le préconise l'OIT des moyens renforcés pour les services publics (effectifs, formation...) impliqués dans la prévention et la lutte contre les violences : Inspection du travail, Intérieur, Justice, Action sociale, etc.

5.

Des services publics pour lutter contre la précarité des femmes

Nous voulons des moyens pour les agent-es du travail social, Pôle Emploi, les Préfectures, l'OFPPRA, Cour Nationale Droit d'Asile qui ont un rôle majeur dans cette lutte. Emplois précaires, temps partiels subis, salaires de misère, allocation-chômage et retraite calculées sur cette misère. Mariages forcés, femmes victimes d'esclavagisme, de traite, de proxénétisme ou de violences conjugales.

La crise sanitaire a fragilisé les droits des femmes et augmenté leur précarité, les charges domestiques, familiales et éducatives, mais également les violences conjugales. Face à l'inflation, les femmes sont encore moins protégées.

Ce n'est pas aux premières de corvées de faire les frais de la crise ! Nous voulons l'égalité maintenant !

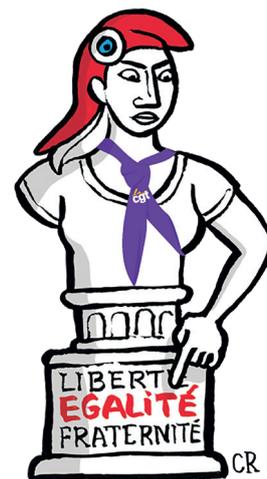
TOUT·ES EN GRÈVE POUR UNE SOCIÉTÉ FÉMINISTE !



UFSE-CGT >> 263, RUE DE PARIS /// CASE 542 /// 93514 MONTREUIL CEDEX
• 01 55 82 77 56 • ufse@cgt.fr • www.ufsecgt.fr

#8marsgrevefeministe #EtatSexiste

Les violences sexistes et sexuelles en 5 points



Le baromètre 2023 du sexisme montre à quel point le continuum des violences est persistant, qu'en est-il au travail ?

- 1. Le sexisme:** 80 % de femmes victimes de sexisme au travail, 93 % déclarent des conséquences sur leur sentiment d'efficacité personnelle. Parmi les hommes de 25 à 34 ans, près d'un quart estime qu'il faut parfois être violent pour se faire respecter, et tous âges confondus 40 % trouvent normal que les femmes s'arrêtent de travailler pour s'occuper de leurs enfants.
- 2. Le harcèlement sexuel:** 1 femme sur 5 est victime de harcèlement sexuel, 90 % des plaintes sont classées sans suite. À la Culture, aux Douanes ou au Conseil d'État, des affaires montrent à quel point les violences sexistes et sexuelles brisent des vies, ont des conséquences sur leur carrière.
- 3. Le viol:** toutes les 6 minutes, une femme est victime de viol ou tentative de viol; 37 % des femmes disent avoir déjà subi des rapports sexuels non consentis; 63 % des femmes victimes de viol déclarent des conséquences sur leur vie quotidienne, les études ou le travail.
- 4. Les suites des plaintes et signalements:** 90 % classées sans suite; 97 % des faits communiqués aux dispositifs de signalement de la Fonction Publique d'État sont sans suite. Un guide de la Fonction Publique *Combattre les violences sexistes et sexuelles*: outils statutaires et disciplinaires a été publié le 25 novembre 2022, reste à l'appliquer!
- 5. Les violences conjugales:** 213000 femmes sont victimes de violences conjugales; 56 % des femmes victimes de ces violences déclarent des conséquences sur leur vie quotidienne, leurs études ou leur travail.

L'État employeur ne respecte pas son obligation de prévention et de protection. Pire, l'État fait des économies sur le dos des femmes victimes de violences en leur refusant la protection fonctionnelle qui leur est due!

TOUT·ES EN GRÈVE POUR L'ÉGALITÉ
ET UN MONDE SANS SEXISME NI VIOLENCE !

